

Politique en matière de paiement de loisirs et culture Fredericton

Événements ponctuels et tournois

Le paiement des événements ponctuels, y compris les tournois, doit être effectué en totalité au moment de la réservation (dans les deux jours ouvrables). L'accès à l'installation ne sera pas autorisé tant que le paiement n'aura pas été reçu.

Réservations récurrentes ou pour ligues

Les paiements pour les réservations récurrentes ou pour ligues doivent être effectués un mois à l'avance (par exemple, les réservations pour le mois d'octobre doivent être payées en septembre). Un contrat pour le mois à venir est envoyé aux utilisateurs, et le paiement intégral est dû à la réception du contrat. À défaut d'effectuer le paiement comme prévu, le contrat sera annulé.

Si des modifications sont apportées au contrat au cours du mois, les débits ou crédits qui en résultent sont reportés à la facture du mois suivant. À la fin de la saison, tout solde impayé doit être réglé en totalité pour que les utilisateurs puissent faire des réservations pour la saison suivante. Tout crédit accumulé à la fin de la saison peut être remboursé ou porté au compte pour des réservations futures.

Modes de paiement acceptés :

1. Paiement en ligne. Connectez-vous à votre compte [ici](#). Vous devez utiliser la même adresse courriel que dans votre demande. Si vous vous connectez pour la première fois, vous devrez choisir un nouveau mot de passe.
2. Paiement par téléphone. Vous devez utiliser une carte de crédit au 506-460-2020 pendant les heures de bureau, soit de 8h 15 à 16 h 30, du lundi au vendredi.
3. Paiement en personne. Vous devez vous présenter au Centre de services (entrée arrière de l'hôtel de ville au 397, rue Queen) pendant les heures de bureau, soit de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi. On y accepte les paiements en espèces, par chèque et par carte de débit ou de crédit. Une boîte de dépôt des chèques est à votre disposition en dehors des heures normales de travail.



Politique de remboursement de Loisirs Fredericton

Réservations d'installations

Les clients qui annulent leur contrat de location **au moins 14 jours** avant la date de location seront **remboursés intégralement**. Les annulations effectuées **dans les 14 jours** précédant la date de location feront l'objet d'un **remboursement de 50 %**, sauf si la période de location peut être réservée par un autre client, auquel cas un remboursement complet sera accordé.

Toutes les annulations en raison de **problèmes liés aux installations** ou des **conditions météorologiques** feront l'objet d'un **remboursement complet**.

Chaque fois qu'une modification à un contrat de location (modification du jour, de l'heure ou de l'installation) sera demandée **dans les 14 jours** précédant la date de location, des frais de modification de 25 \$ seront imposés.

Activités et programmes

Transferts ou remplacements :

En cas de changement souhaité (jour, horaire ou niveau), les droits d'inscription versés seront automatiquement reportés sur la nouvelle activité. L'éventuelle différence de tarif restera à la charge du participant.

Annulations :

Les clients qui sont dans l'impossibilité de se présenter à un programme payant à accès libre (baignade publique, programmes à accès libre au complexe sportif de Nashwaaksis, etc.) obtiendront un **crédit dans leur compte** qu'ils pourront utiliser pour un autre programme de loisirs.

Les clients qui se retirent d'un programme par séance (cours de natation, camps de planche à roulettes, etc.) **au moins 14 jours** avant la date de début du programme seront **intégralement remboursés**. Pour les demandes de retrait effectuées **dans les 14 jours** précédant la date de début du programme, un **remboursement de 50 %** sera accordé. Toute annulation d'une inscription par la Ville de Fredericton avant le début de la session donnera lieu à un remboursement intégral des frais engagés.

Les clients qui se retirent **après le début d'un programme** obtiendront un **remboursement de 50 %**. À noter : Aucun remboursement ne sera accordé en cas de retrait des cours de natation **après la troisième séance** du programme.

Les clients peuvent choisir de conserver les crédits pour les séances qui n'ont pas été suivies afin de les utiliser ultérieurement. Les crédits peuvent être appliqués en totalité à un programme à venir **avant qu'il ne débute**.